BREF' CSE

snU PÔLE EMPLOI FSU GRAND EST

25 Novembre 2021

ASC : Œuvres sociales du CSE

INFOS du Bureau CSE (**SNU**, CFDT)**:** Le secrétaire adjoint du CSE (L.LOUIS, SNU) a fait un point :

- Sur la **prestation Dotation Noël** et a rappelé qu'elle était **augmentée de 20 €** pour les agents ! (elle est passée de 60 à 80 €). *Nb : Cette somme est déjà en crédit sur votre compte en C'KDO*. 4200 agents et 3500 enfants en bénéficient. Un traitement différencié sera fait pour les CDD obtenant 3 mois d'ancienneté au 31/12.
- Sur le bug informatique imputable à Kalidéa et l'état de traitement des prestations suite à la clôture (600 attentes) et a répondu, avec la trésorière du CSE, aux questions des autres élus.
- La **date butoir 2022** sera portée au **15 Novembre** pour 2022.
- La Direction s'est engagée à donner l'information de l'existence d'un **guide ASC** aux nouveaux arrivants.

Prochain CSE spécial ASC (7 Décembre) :

Conformément à ses engagements pris envers les agents depuis 2019, le SNU y fera de nombreuses propositions pour l'amélioration des ASC en Grand Est : amélioration de la Dotation agent, permettre des locations vacances/ we à un tarif CSE, adhésion à Inter-Cea, un retour des fêtes de Noël pour les agents et leur famille, et sera amené à prendre une décision sur le logiciel de gestion CSE. Le SNU, Des promesses tenues !

CSSCT : Le secrétaire (B.NODARI, SNU) a fait un point sur **les inspections de sites**. **Vos RP SNU** (Représentants Proximité) feront le point sur vos conditions de travail lors de leurs visites de Sites. **Profitez de ce moment pour échanger avec eux lors de leur venue !**

Relogement des agences de TROYES : le SNU a lu une déclaration ne remettant pas en cause tout le travail effectué localement par les équipes, mais a déploré la volonté de la Direction de multiplier les sites composés de centaines de collègues, entrainant des relations plus impersonnelles propres aux gros sites et la suppression de sites de proximité pour les usagers.

Règlement intérieur du CSE (réunion CSE du 30 Novembre)

Maintes fois demandé depuis 2 ans par **le SNU**, les élus CSE se sont enfin mis d'accord pour disposer d'un Règlement Intérieur ! Il est vrai que pour les élus qui ne sont pas en coresponsabilité de la gestion du CSE, tout cela parait futile et éloigné de leurs préoccupations. Pourtant sans cadre, ni moyens, comment faire fonctionner un CSE de 4200 salariés ? Bref…C'est désormais chose faite et même si celui-ci n'est pas à la hauteur de nos espérances, il a le mérite d'exister et certaines de nos demandes ont été satisfaites !

A retenir : Un syndicat (Fo) sans proposer de projet, s'est prononcé contre deux projets et n'a pas pris part au vote sur le troisième… Un autre syndicat (Snap) a refusé que la Direction accorde des moyens supplémentaires au CSE pour que celui-ci mène à bien ses missions (!!!) Mise en cause, la Direction a même dû rappeler et expliquer à cette organisation le bienfondé des demandes exprimées et acceptées !

Expérimentation Télétravail

En Grand-Est, Seules 2 agences, 2 services et 2 directions fonctionnelles ont répondu à l'appel à projet…

- 2 agences : Sézanne et Chaumont (sur 8 agences possibles)
- 2 directions : Direction des opérations et direction de la performance réseau
- 2 services : Service achats/ Marchés Approvisionnements et Service Partenariat.

Au niveau national, seules 26 agences retenues sur près de 900 sites.

Le SNU, signataire de l'accord télétravail avait déjà pointé du doigt l'aberration introduite dans l'accord (en effet, une expérimentation ne devrait-elle pas avoir lieu avant de négocier un accord ?), et **constate un échec cuisant de la mise en œuvre de cette expérimentation pour les agences.**

Cela confirme bien que les collectifs n'ont pas voulu se lancer dans un Xème projet chronophage et fastidieux, à l'heure où ils croulent sous les activités, et alors qu'un accord vient juste d'être signé ! Que la Direction commence déjà à respecter l'accord en vigueur, ce sera suffisant !

Campagne Télétravail

Au 24 Novembre en Grand Est :

- 2936 demandes de télétravail pour les statuts privés
- 111 demandes de télétravail pour les statuts publics
- 149 demandes dans le cadre de l'expérimentation

Soit un total de 3196 (contre 2864 en 2020)

Le SNU et toutes les Organisations syndicales ont unanimement fait remonter des éléments graves sur l'application de l'accord télétravail. Un certain nombre de décisions DT **imposent** des règles contraires (ex : 1 jour pour les 80%, 1 jour pour les CDDE, etc.) aux droits permis par l'accord et parfois, même avant toute demande ou empêchant la saisie de demandes légitimes et respectueuses de l'accord (cf. déclaration **SNU**). Certains sites ont même créé leur propre charte imposant des règles supplémentaires parfois en contradiction avec l'accord.

Le SNU a alerté le Directeur Régional sur le non-respect de l'accord signé et du décret agent public sur le télétravail. La Direction nous a répondu, la main sur le cœur, qu'elle n'était pas au courant et qu'elle n'a donné aucune consigne en ce sens. Alors, Y a-t-il un pilote dans l'avion ? … A suivre au niveau national…ou ailleurs !

Situation sanitaire (au 25 Novembre)

A retenir : Comme partout, on constate une hausse des cas COVID à Pole Emploi. Il n'existe pour le moment aucun changement dans le protocole sanitaire ou l'application de la note RHV16 gestion RH. Les jauges sont maintenues en l'état pour les salles et cafétérias. Seul le point sanitaire a subi des modifications ces derniers jours (suppression du registre). **La Direction a accepté la demande du SNU qu'un rappel clair de ces éléments soit fait dans les sites et qu'on s'évite ainsi les injonctions paradoxales !**

Le SNU a également déploré qu'une pression existe dans certains départements pour que les entretiens s'effectuent de manière physique afin d'atteindre les objectifs fixés ! Et est revenu sur la rigidité d'application de l'obligation vaccinale appliquée aux psychologues du travail ! En effet, selon la Direction, aucune marge de manœuvre n'est possible (ce qui est faux ! Des solutions existent !) Alors que l'Etablissement parle d'un seul cas de suspension du contrat de travail, plusieurs autres psychologues sont en arrêt de travail et il sera possible de suspendre leur contrat à la fin de l'arrêt s'ils ne sont pas vaccinés… Tout en sachant que de nouvelles prestations internes arrivent et demanderont pourtant l'appui des psychologues du travail.

Par ailleurs : Compte-tenu de la situation sanitaire, la Direction a utilisé son 49-3 et a décrété que la réunion CSE se ferait en visio le 16 Décembre… ce qui était également la demande des élus SNU !

Plan DELD

& Prestation

Parcours emploi Santé

Rappelons que ce plan gouvernemental comprend 6 volets (voir notre Bref'CSE du 28 Octobre) et que la Direction ne consulte les élus du personnel que sur **le parcours de remobilisation, qui est le volet 3.**
Sur le dit parcours, **les élus SNU**, quoique favorables à une action réalisée en interne visant à aider les DELD et DETLD à retrouver un emploi, ne peuvent que déplorer la précipitation dans laquelle se fait ce parcours: **Une priorité de plus**, **venant s'ajouter à celles déjà en place** (PPC, injonctions sur le remplissage des formations, injonctions sur le remplissage des prestations, etc., etc.) sans compter le CEJ (contrat d'engagement jeunes) lancé par le gouvernement pour Janvier. Et évidemment pas de soucis concernant le surmenage des agents, « le baromètre social est bon ! »

La Direction se refusant à mettre quoi que ce soit en "stand-by" ! ***Elections présidentielles obligent …***
Se refusant à stopper cet empilement de projets sans arrêt des activités non prioritaires (revue de performance, autodiagnostics, etc.), sans moyens alloués et aussi parce qu'ils n'acceptent pas d'être consultés sur un 6ème du projet global DELD (comment trouver une logique et une compréhension dans ces conditions ?), **les élus SNU** ont émis un avis défavorable comme la majorité du CSE (seule la CGC a voté Pour).
Du point de vue du calendrier, l'expérimentation est en cours actuellement sur 12 agences dans 9 régions. A partir de janvier, ce sera a minima 1 agence par DT. Et en Avril 2022 ce sera l'ensemble des agences.

Prestation *Parcours emploi Santé*

Le volet 4 du plan DELD : avec **une nouvelle prestation**. Sans avoir besoin de l'avis des élus du personnel, la Direction a quand même daigné nous informer sur cette prestation qui vise à aider les DE exprimant des problèmes de santé. Sous-traitée (appel d'offre en cours) elle est d'une durée de 6 mois, mais peut s'arrêter au 4éme mois si les objectifs sont atteints.
Elle débute par un diagnostic dit "diagnostic à 360°". Si celui-ci établit la réalité des freins, la prestation se met en place avec des accompagnements répartis en 2 catégories:

- psychosociaux (par ex atelier estime de soi, atelier gestion du stress)
- professionnels (orientation, mobilisation des ressources personnelles)

Une équipe pluridisciplinaire (professionnels de santé, psychologue du travail, conseiller en insertion pro) autour d'un coordonnateur (psychologue clinicien) assurera ces accompagnements.
Sur le contenu de la prestation et la constitution de l'équipe pluridisciplinaire, la Direction nous a indiqué laisser une grande latitude aux prestataires et dans leur cahier des charges.
Du coup, là aussi difficile pour les élus de se faire une idée claire !
Même si sur le principe, ***les élus SNU*** *sont favorables, une interrogation subsiste concernant les DE diagnostiqués "avec freins bloquants sans perspectives immédiates de retour à l'emploi" et une pression mise pour les inciter à se radier ? Les explications quelque peu confuses de la Direction à ce sujet n'ont pas levé l'interrogation...*

A noter qu'aucune info ne nous a été donnée sur le nouvel **"atelier CNAV",** volet 5 du plan DELD **visant les DE proches de la Retraite…** ***et proches de la sortie des listes***

Souriez, C'est Vendredi ! ☺